

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

R E C E P I S S E D E D E P O T

44 RUE DE LA BRETONNERIE
45000 ORLEANS
SERVICE SOCIETES 02.38.78.07.18 / 02.38.78.07.20
SERVICE COMMERCANTS 02.38.78.07.16 - MINITEL 08.36.29.11.11

ORCOM SCC

2 AVENUE DE PARIS

45000 ORLEANS

V/REF :
N/REF : 92 B 113 / A-1087

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 11/03/2002, SOUS LE NUMERO A-1087,

TRAITE DE FUSION EN DATE DU 08.03.2002
FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE PERRUCHOT ET ASSOCIES
PAR LA SOCIETE ORCOM SCC

... CONCERNANT LA SOCIETE
ORCOM SCC
SOCIETE ANONYME
2 AVENUE DE PARIS
45000 ORLEANS

R.C.S ORLEANS 323 479 741 (92 B 113)

LE GREFFIER

PERRUCHOT ET ASSOCIES

ORCOM SCC

TRAITE DE FUSION

! P

FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE PERRUCHOT ET ASSOCIES
PAR LA SOCIETE ORCOM SCC

CHAPITRE I : Exposé préalable

I - Caractéristiques des sociétés intéressées....	page 2
II - Motifs de la fusion.....	page 2
III - Comptes servant de base à la fusion.....	page 3
IV - Méthode d'évaluation.....	page 4

CHAPITRE II : Apport fusion

I - Dispositions préalables.....	page 4
II - Apport de la société PERRUCHOT ET ASSOCIES.....	page 4
III - Détermination du rapport d'échange.....	page 5
IV - Rémunération de l'apport fusion.....	page 5
V - Prime et Boni de fusion.....	page 6
VI - Propriété et jouissance.....	page 6

CHAPITRE III : Charges et conditions..... page 9

CHAPITRE IV : Conditions suspensives..... page 9

CHAPITRE V : Déclarations générales..... page 9

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales page 11

CHAPITRE VII : Dispositions diverses..... page 13

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Michel MARTIN**, agissant en qualité de Président Directeur Général et au nom de la société ORCOM SCC, société anonyme au capital de 234 000 Euros, dont le siège social est situé 2, avenue de Paris à ORLEANS (45000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro B 323 479 741,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 21 Février 2002,

Ci-après dénommée "**la société absorbante**",

D'UNE PART,

ET :

- **Monsieur Michel PERRUCHOT**, agissant en qualité de Président Directeur Général et au nom de la société PERRUCHOT ET ASSOCIES, société anonyme, au capital de 280 000 Euros, dont le siège social est situé 1, Avenue de la Butte à BLOIS (41000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro B 403 314 438,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 21 Février 2002,

Ci-après dénommée "**la société absorbée**",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société ORCOM SCC est une société anonyme dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est l'exercice de l'activité de commissariat aux comptes. En date du 27 Février 2002, la société a demandé son inscription au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 17 Février 1992.

Le capital social de la société ORCOM SCC s'élève actuellement à 234 000 Euros. Il est réparti en 9 000 actions de 26 Euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

2/ La société PERRUCHOT ET ASSOCIES est une société anonyme dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est l'exercice des activités d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 6 Février 1995.

Le capital social de la société PERRUCHOT ET ASSOCIES s'élève actuellement à 280 000 Euros. Il est réparti en 17 500 actions de 16 Euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

3/ La société ORCOM SCC ne détient aucune participation dans le capital de la société PERRUCHOT ET ASSOCIES.

4/ Monsieur Serge AUBAILLY, Directeur Général Délégué et Administrateur de la société ORCOM SCC est également Administrateur de la société PERRUCHOT ET ASSOCIES.

Monsieur Benoît DESBOIS, Directeur Général Délégué et Administrateur de la société ORCOM SCC est également Administrateur de la société PERRUCHOT ET ASSOCIES.

II - Motifs et buts de la fusion

Il s'agit d'une opération de restructuration consistant à regrouper en une même entité trois sociétés ayant la même activité.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes, arrêtés au 31 Décembre 2001 (date de clôture de l'exercice pour chacune des sociétés intéressées), et arrêtés par les Conseils d'Administration respectifs de chacune des sociétés soussignées.

Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 31 Décembre 2001, de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention.

IV - Méthodes d'évaluation

Les éléments d'actif et de passif sont apportés, par absorption de la société PERRUCHOT ET ASSOCIES par la société ORCOM SCC, à la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes de la société PERRUCHOT ET ASSOCIES, arrêtés au 31 Décembre 2001, à l'exception du droit de présentation de clientèle qui a fait l'objet d'une évaluation.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION :

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société PERRUCHOT ET ASSOCIES apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société ORCOM SCC, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 Décembre 2001. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société PERRUCHOT ET ASSOCIES sera dévolu à la société ORCOM SCC, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II - Apport de la société PERRUCHOT ET ASSOCIES

A) Actif apporté

1. Eléments incorporels

. Droit de présentation de clientèle 539 186,19 Euros

2. Eléments corporels

. Immobilisations corporelles... 67 032,01 Euros

3. Immobilisations financières.... Néant

4. Stocks..... Néant

5. Valeurs réalisées et disponibles

. Créances et disponibilités..... 246 594,21 Euros

6. Charges constatées d'avance 3 937,76 Euros

Soit un montant de l'actif
apporté de 856 750,17 Euros

B) Passif pris en charge

1. Provisions pour risques et charges 3 658,78 Euros

2. Dettes financières..... 72 146,39 Euros

3. Autres dettes..... 212 493,09 Euros

Soit un montant de passif
apporté de 288 298,26 Euros

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société PERRUCHOT ET ASSOCIES à la société ORCOM SCC s'élève donc à :

- Total de l'actif..... 856 750,17 Euros
- Total du passif..... 288 298,26 Euros

Soit un actif net apporté de 568 451,91 Euros

III - Détermination du rapport d'échange

Il est convenu de retenir une parité de 1 action de la société ORCOM SCC pour 7 actions de la société PERRUCHOT ET ASSOCIES.

IV - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société PERRUCHOT ET ASSOCIES à la société ORCOM SCC s'élève donc à 568 451,91 Euros.

En rémunération de cet apport net, 2 500 actions nouvelles de 26 Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société ORCOM SCC à titre d'augmentation de son capital de 65 000 Euros.

Les 2 500 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la

même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

V - Prime de fusion

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie :

- Valeur nette des apports.....	568 451,91 Euros
- à soustraire de cette valeur, le montant de l'augmentation effective de capital.....	65 000,00 Euros =====
Prime de fusion.....	503 451,91 Euros

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation pour la direction de la société ORCOM SCC de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion.

VI - Propriété - Jouissance

La société ORCOM SCC sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er janvier 2002.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société PERRUCHOT ET ASSOCIES, depuis le 1er janvier 2002 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société ORCOM SCC.

Les comptes de la société PERRUCHOT ET ASSOCIES afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de la société PERRUCHOT ET ASSOCIES.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : Charges et Conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

! P

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société ORCOM SCC prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société PERRUCHOT ET ASSOCIES, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société PERRUCHOT ET ASSOCIES à la date du 31 Décembre 2001, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société ORCOM SCC prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 Décembre 2001, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société ORCOM SCC supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société ORCOM SCC exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société ORCOM SCC sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société PERRUCHOT ET ASSOCIES s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société absorbée et ceux de ses salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés dont la liste est ci-annexée.

La société ORCOM SCC sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dûs, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, la société PERRUCHOT ET ASSOCIES prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société PERRUCHOT ET ASSOCIES s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société ORCOM SCC, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société ORCOM SCC, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société ORCOM SCC aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Inscription de la société ORCOM SCC au Tableau de l'Ordre des Experts-comptables,
- L'autorisation de transférer les conventions existantes concernant la réduction et l'aménagement du temps de travail dans le cadre de la loi ROBIEN,
- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ORCOM SCC et de l'augmentation de capital, conséquence de la fusion ;
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbée, du présent projet de fusion.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 30 Avril 2002 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La société PERRUCHOT ET ASSOCIES se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ORCOM SCC qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société ORCOM SCC de la totalité de l'actif et du passif de la société PERRUCHOT ET ASSOCIES.

CHAPITRE V : Déclarations générales

La société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;

- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société ORCOM SCC ont été régulièrement entreprises ;

- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que le chiffre d'affaires, hors taxes, de chacune des trois dernières années d'exploitation s'est élevé à :

- * Exercice clos le 31 Décembre 2001..... 766 231 Euros
- * Exercice clos le 31 Décembre 2000..... 750 860 Euros
- * Exercice clos le 31 Décembre 1999..... 727 861 Euros

- Que les résultats nets, avant impôt sur les sociétés pendant la même période, se sont élevés à :

- * Exercice clos le 31 Décembre 2001..... (5 224) Euros
- * Exercice clos le 31 Décembre 2000.....(10 393) Euros
- * Exercice clos le 31 Décembre 199930 070 Euros

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties ;

- Que la société PERRUCHOT ET ASSOCIES s'oblige à remettre et à livrer à la société ORCOM SCC, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II - Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité sera donc requise sous le bénéfice du seul droit fixe de 1500 francs (228,67 euros).

B/ Impôt sur les sociétés

Les soussignés, ès-qualités, déclarent vouloir soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la date d'effet de la présente fusion, soit le 1er janvier 2002, par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

En conséquence, la société ORCOM SCC s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale où cette société aura porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux prévu par l'article 219 I-A du Code Général des Impôts ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code Général des Impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (article 210 A-3.c. du Code Général des Impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I. ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3.d. du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur aura été attribuée lors de l'apport (article 210 A-3.d. du C.G.I.) ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée,

- à conserver les titres de participation que la société absorbée aurait acquis depuis moins de deux ans et pour lesquels elle aurait opté pour le régime prévu à l'article 145 du Code Général des Impôts.

Est annexée aux présentes les biens apportés à la valeur nette comptable différente de leur valeur réelle, conformément au paragraphe 32 de l'Instruction du 11 août 1993.

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du C.G.I.

La société absorbante comprendra dans ses résultats au titre de l'exercice au cours duquel la fusion est réalisée, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur des éléments apportés, autres que les immobilisations, et la valeur que ces biens avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée.

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les parties soussignées déclarent reconnaître que les opérations d'apport résultant de la fusion absorption sont réputées inexistantes pour l'application des dispositions de l'article 257-7° du Code Général des Impôts.

En ce qui concerne les biens mobiliers d'investissement, la société absorbante s'engage à soumettre à la T.V.A. les cessions ultérieures de ces biens et à procéder le cas échéant aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du C.G.I. qui auraient été exigibles si la société absorbée avait continué à utiliser les biens (D. adm. 3D 1411 du 1er mai 1990).

La société absorbante adressera au service des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire dans laquelle elle mentionnera d'une part, l'engagement qu'elle prend de procéder aux régularisations auxquelles aurait été tenue l'entreprise absorbée, et d'autre part, de soumettre à la T.V.A. les cessions ultérieures de biens mobiliers d'investissement.

En ce qui concerne les immobilisations autres que les biens mobiliers d'investissement, la société absorbante s'engage à effectuer ultérieurement, s'il y a lieu, les régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du C.G.I. auxquelles la société absorbée aurait dû procéder si elle avait continué à utiliser les biens. La société absorbante adressera au service des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire du présent engagement (D. adm. 3D 1411 du 1er mai 1990).

D/ Participation des employeurs à l'effort de construction

La société absorbante, en application de l'article 163 de l'annexe II du Code Général des Impôts, se déclare aux droits et obligations de la société absorbée en ce qui concerne l'application de la réglementation relative à l'investissement patronal obligatoire à la construction de logements.

E/ Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

La société absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société absorbée, au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

A/ La société ORCOM SCC remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société ORCOM SCC lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société ORCOM SCC.



V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile 2, Avenue de Paris à ORLEANS (45000).

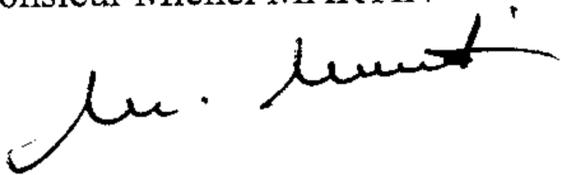
VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

Fait à Orléans
Le 8 Mars 2002
En huit exemplaires

Pour la société
ORCOM SCC
Monsieur Michel MARTIN



Pour la société
PERRUCHOT ET ASSOCIES
Monsieur Michel PERRUCHOT



FUSION – ABSORPTION
DE LA SOCIETE ORCOM-CENTRE
PAR LA SOCIETE ORCOM SCC

ANNEXES

- I - Comptes de la société ORCOM SCC
- II - Comptes de la société PERRUCHOT ASSOCIES
- III - Etat des actifs immobilisés apportés à leur valeur nette comptable
- IV - Liste des salariés de la société PERRUCHOT ET ASSOCIES

! 7

I - COMPTES DE LA SOCIETE ORCOM SCC

AU 31 DECEMBRE 2001

! R

SA ORCOM SCC

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2001 au 31/12/2001

BILAN ACTIF

Euros

	31/12/2001		31/12/2000	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)	135 679,63	47 487,87	88 191,76	94 975,74
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	768,00		768,00	768,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	136 447,63	47 487,87	88 959,76	95 743,74
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	248 135,76		248 135,76	206 649,24
Autres créances	27 490,47		27 490,47	55 338,96
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	742 761,22		742 761,22	570 430,20
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
	101 872,65		101 872,65	48 924,33
Charges constatées d'avance (3)				
	1 120 260,10		1 120 260,10	881 342,73
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	1 256 707,73	47 487,87	1 209 219,86	977 086,47
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Euros

	31/12/2001	31/12/2000
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé :)	234 000,00	234 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	23 400,00	13 720,41
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	1 716,34	194,14
Report à nouveau	424 374,03	337 747,58
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	683 490,37	585 662,13
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	10 458,76	1 484,70
Provisions pour charges		
	10 458,76	1 484,70
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	0,08	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	56 016,00	24 673,57
Emprunts et dettes financières (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	180 861,53	155 741,15
Fournisseurs et comptes rattachés	67 385,84	53 958,64
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 475,74	4 079,98
Autres dettes		
Instruments de trésorerie	208 531,54	151 486,30
Produits constatés d'avance (1)		
	515 270,73	389 939,64
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	1 209 219,86	977 086,47
	515 270,73	389 939,64
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	0,08	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTES DE RESULTAT

Euros

	31/12/2001			31/12/2000
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 883 233,65		1 883 233,65	1 731 120,66
Chiffre d'affaires net	1 883 233,65		1 883 233,65	1 731 120,66
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges			1 753,16	8 238,04
Autres produits				
			1 884 986,81	1 739 358,70
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			1 094 753,44	1 082 013,39
Impôts, taxes et versements assimilés			12 196,81	21 302,61
Salaires et traitements			93 847,56	92 932,92
Charges sociales			40 695,26	40 371,98
Dotations aux amortissements et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 783,98	6 783,98
- Sur immobilisations : dotations aux provisions				
- Sur actif circulant : dotations aux provisions				1 753,16
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			8 974,06	1 484,70
Autres charges			2 286,74	
			1 259 537,85	1 246 642,74
RESULTAT D'EXPLOITATION			625 448,96	492 715,96
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			11 606,90	6 783,87
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			5 411,93	25 198,28
			17 018,83	31 982,15
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			0,22	0,02
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			0,22	0,02
RESULTAT FINANCIER			17 018,61	31 982,13
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			642 467,57	524 698,09

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	Euros	
	31/12/2001	31/12/2000
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	18 202,80	151,44
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	18 202,80	151,44
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	0,21	0,97
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
	0,21	0,97
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18 202,59	150,47
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	236 296,13	187 100,98
Total des produits	1 920 208,44	1 771 492,29
Total des charges	1 495 834,41	1 433 744,71
BENEFICE OU PERTE	424 374,03	337 747,58
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Euros

(Décret n°67-236 du 23-03-1967)

	31/12/1997	31/12/1998	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
Capital en fin d'exercice					
Capital social			137 204,12	234 000,00	234 000,00
Nombre d'actions ordinaires					
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nbre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)			1 647 606,42	1 731 120,66	1 883 233,65
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions			452 316,60	526 632,36	674 675,04
Impôts sur les bénéfices			158 072,10	187 100,98	236 296,13
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions			289 547,55	337 747,58	424 374,03
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions					
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés					
Montant de la masse salariale			108 301,43	92 932,92	93 847,56
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)					

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Euros

	31/12/2001	31/12/2000
Sur opérations de gestion		
67180000 CHARG EXCEPT.S/OPER.GEST.	0,21	0,97
Total	0,21	0,97
TOTAL GENERAL	0,21	0,97

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Euros

31/12/2001

31/12/2000

Sur opérations de gestion		
77100000 PROD EXCEPT/OPER GESTION	18 202,80	151,44
Total	18 202,80	151,44
TOTAL GENERAL	18 202,80	151,44

IMMOBILISATIONS

Euros

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total I			
Total II	135 679,63		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III			
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total IV	768,00		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	136 447,63		

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			135 679,63	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			768,00	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total IV			768,00	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			136 447,63	

AMORTISSEMENTS

Euros

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement recherche dévelop.				
Autres immobilisations incorporelles				
Total I				
Total II	40 703,89	6 783,98		47 487,87
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	40 703,89	6 783,98		47 487,87

Cadre B IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Cadre C VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C PROV. AMORT DEROGATOIRES	
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établis., recherche dévelop. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)	6 783,98				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.					
Instal. techn., matériel outil. industriels					
Instal. génér., agenc. et aménag. divers					
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Total III					
TOTAL GENERAL (I + II + III)	6 783,98				

Cadre D A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	MOUVEMENTS DES CHARGES	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Euros

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuations des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	1 484,70			10 458,76
Total II	1 484,70			10 458,76
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	1 753,16		1 753,16	
Autres provisions pour dépréciations				
Total III	1 753,16		1 753,16	
TOTAL GENERAL (I+ II+ III)	3 237,86		1 753,16	10 458,76
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
<i>- d'exploitation</i>		8 974,06	1 753,16	
<i>- financières</i>				
<i>- exceptionnelles</i>				
<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)</i>				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Euros

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		275 626,23	275 626,23	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		515 270,73	515 270,73		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

PRODUITS A RECEVOIR

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2001	31/12/2000
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		916,50
Valeurs mobilières de placement	9 765,84	4 026,80
Disponibilités		
Total	9 765,84	4 943,30

CHARGES A PAYER

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2001	31/12/2000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 733,46	99 144,64
Dettes fiscales et sociales	2 753,78	742,53
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	2 475,74	4 079,98
Total	169 962,98	103 967,15



II - COMPTES DE LA SOCIETE PERRUCHOT ET ASSOCIES

AU 31 DECEMBRE 2001



SA PERRUCHOT & ASSOCIES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2001 au 31/12/2001

! /

BILAN ACTIF

Euros

	31/12/2001			31/12/2000
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	5 825,60	5 825,60		52,99
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	8 918,27	5 732,08	3 186,19	3 209,31
Fonds commercial (1)	354 443,97	97 516,45	256 927,52	274 649,72
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	154 435,20	87 403,19	67 032,01	75 296,21
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	523 623,04	196 477,32	327 145,72	353 208,23
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	260 361,58	20 811,44	239 550,14	262 117,01
Autres créances	6 912,44		6 912,44	28 532,54
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	131,63		131,63	(7 668,63)
Charges constatées d'avance (3)	3 937,76		3 937,76	9 071,16
	271 343,41	20 811,44	250 531,97	292 052,08
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	794 966,45	217 288,76	577 677,69	645 260,31
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Euros

	31/12/2001	31/12/2000
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé :)	280 000,00	280 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	3 730,68	3 730,68
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	15 315,71	28 322,34
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(9 666,97)	(13 006,64)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	289 379,42	299 046,38
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	3 658,78	3 658,78
	3 658,78	3 658,78
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	72 146,39	120 003,19
Emprunts et dettes financières (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		735,41
Fournisseurs et comptes rattachés	29 102,08	44 471,02
Dettes fiscales et sociales	122 749,84	129 582,91
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 950,58	5 933,18
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	53 690,59	41 829,42
	284 639,48	342 555,13
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	577 677,68	645 260,29
(1) Dont à plus d'un an (a)		341 819,72
(1) Dont à moins d'un an (a)	284 639,47	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		1 450,07
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

! T

COMPTES DE RESULTAT

Euros

	31/12/2001			31/12/2000
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	766 231,05		766 231,05	750 860,46
Chiffre d'affaires net	766 231,05		766 231,05	750 860,46
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges			13 149,93	14 567,25
Autres produits			399,22	
			779 780,20	765 427,71
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			191 434,00	174 724,61
Impôts, taxes et versements assimilés			17 333,09	18 406,51
Salaires et traitements			379 156,36	360 028,31
Charges sociales			140 534,06	144 135,73
Dotations aux amortissements et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			35 220,94	38 511,66
- Sur immobilisations : dotations aux provisions				
- Sur actif circulant : dotations aux provisions			14 381,75	18 431,69
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				0,12
Autres charges				
			778 060,20	754 238,63
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 720,00	11 189,08
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			0,58	
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			0,58	
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			6 652,39	9 316,85
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			6 652,39	9 316,85
RESULTAT FINANCIER			(6 651,81)	(9 316,85)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(4 931,81)	1 872,23

COMPTES DE RESULTAT (Suite)

	Euros	
	31/12/2001	31/12/2000
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 154,96	31,27
Sur opérations en capital	(0,01)	2 134,29
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	1 154,95	2 165,56
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 397,41	14 429,67
Sur opérations en capital	50,00	0,72
Dotations aux amortissements et aux provisions		
	1 447,41	14 430,39
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(292,46)	(12 264,83)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	4 442,67	2 614,04
Total des produits	780 935,73	767 593,27
Total des charges	790 602,67	780 599,91
BENEFICE OU PERTE	(9 666,94)	(13 006,64)
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier	5 727,59	5 454,93
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Euros

(Décret n°67-236 du 23-03-1967)

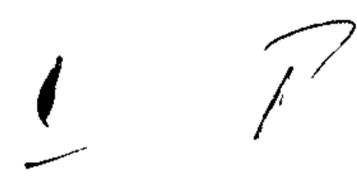
	31/12/1997	31/12/1998	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
Capital en fin d'exercice					
Capital social	266 785,78	266 785,78	266 785,78	280 000,00	280 000,00
Nombre d'actions ordinaires	17 500	17 500	17 500	17 500	17 500
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nbre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Operations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	707 655,07	727 112,91		750 860,46	766 231,05
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	47 702,21	68 819,30	55 234,72	32 851,69	33 534,93
Impôts sur les bénéfices	2 370,89	12 180,52	16 980,23	2 614,04	4 442,67
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	4 105,45	21 108,24	13 090,19	(13 006,66)	(9 666,70)
Résultat distribué		7 622,45			
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	1,98	2,74	2,13	2,13	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,30	1,22	0,61	(0,61)	
Dividende attribué		0,30			
Personnel					
Effectif moyen des salariés					
Montant de la masse salariale	363 559,65	347 832,10	350 806,84	360 028,31	379 156,36
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)					

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

		Euros	
		31/12/2001	31/12/2000
Sur opérations de gestion			
67100000	CHARGES EXCEPTIONNELLES		457,35
67120000	CHARGES EXCEPTIONNELLES		221,05
67140000	CREANCES IRRECOUVR DS L		13 699,07
67190000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 397,36	52,20
	Total	1 397,36	14 429,67
Sur opérations en capital			
67800000	AUTRES CHARGES EXEPTION		0,72
67880000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50,00	
	Total	50,00	0,72
TOTAL GENERAL		1 447,36	14 430,39

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

		Euros	
		31/12/2001	31/12/2000
Sur opérations de gestion			
77100000	PROD EXCEPT/OPER GESTION	1 154,93	31,27
	Total	1 154,93	31,27
Sur opérations en capital			
77880000	PRODUITS EXCEPTIONNELS D	(0,01)	2 134,29
	Total		2 134,29
TOTAL GENERAL		1 154,93	2 165,56



IMMOBILISATIONS

Euros

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I 5 825,60		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II 363 362,23		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers	95 275,90		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 000,88		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	Total III 145 276,78		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
	Total IV		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	514 464,61		

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)			5 825,60	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			363 362,23	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers			100 064,22	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			54 370,98	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
			Total III 154 435,20	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
			Total IV	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			523 623,03	

AMORTISSEMENTS

Euros

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement recherche dévelop.	Total I	5 772,61			5 825,60
Autres immobilisations incorporelles	Total II	85 503,22			103 248,54
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers		40 521,85			51 029,26
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		29 458,70			36 373,93
Emballages récupérables et divers					
	Total III	69 980,55			87 403,19
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	161 256,38			196 477,33

Cadre B IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Cadre C VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C PROV. AMORT DEROGATOIRES	
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établis., recherche dévelop. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.					
Instal. techn., matériel outil. industriels					
Instal. génér., agenc. et aménag. divers					
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
	Total III				
	TOTAL GENERAL (I+II+III)				

Cadre D A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	MOUVEMENTS DES CHARGES	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Euros

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuations des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	3 658,78			3 658,78
Total II	3 658,78			3 658,78
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours		14 381,75	10 843,46	
Sur comptes clients	17 265,53			20 811,44
Autres provisions pour dépréciations				
Total III	17 265,53	14 381,75	10 843,46	20 811,44
TOTAL GENERAL (I + II + III)	20 924,31	14 381,75	10 843,46	24 470,22
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
<i>- d'exploitation</i>		14 381,75	10 843,46	
<i>- financières</i>				
<i>- exceptionnelles</i>				
<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)</i>				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Euros

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		271 211,77	271 211,77	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		284 639,47	284 639,47		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

PRODUITS A RECEVOIR

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2001	31/12/2000
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	49 068,60	75 778,44
Autres créances	375,44	4 675,48
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	49 444,04	80 453,92

CHARGES A PAYER

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2001	31/12/2000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	348,83	266,65
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 579,48	18 902,56
Dettes fiscales et sociales	35 353,54	36 747,84
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	6 950,58	5 933,18
Total	47 232,43	61 850,23

III - ETAT DES ACTIFS IMMOBILISES
APPORTES A LEUR VALEUR NETTE COMPTABLE
(en Euros)

! ↗

INVENTAIRE COMPTABLE EN DETAIL

Période de traitement : du 01/01/2001 au 31/12/2001

Présentation par Compte/Immobilisation croissant - Toutes les immobilisations (Euros)

Identification Date d'entrée	Plan d'amortissement	Valeur d'actif	Amortissement pratiqué sur la période				Amort. cumulé	Valeur résiduelle
			Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Total		
Compte 20100000 FRAIS D'ETABLISSEMENT (6 biens)								
00010-000	Dépot actes et	181,17					181,17	
06/02/1995	L 100,00 1							
00020-000	La renaissance	216,17					216,17	
03/02/1995	L 100,00 1							
00030-000	Enreg. statuts SA	76,22					76,22	
28/02/1995	L 100,00 1							
00040-000	Enreg. convention	91,77					91,77	
01/03/1995	L 100,00 1							
00050-000	Frais enregistreme	4 845,59					4 845,59	
31/03/1998	L 100,00 1							
00060-000	Enregistr. rachat clientèle	414,66	52,99			52,99	414,66	- 0,00
17/02/2000	L 100,00 1							
Total Compte 20100000		5 825,60	52,99			52,99	5 825,60	- 0,00

Compte 20500000 CONCESS. BREVETS LICENCE (9 biens)								
00010-000	Programme Rival	105,19					105,19	
23/02/1995	L 100,00 1							
00030-000	Projectif: Pack	617,42					617,42	
30/05/1997	L 100,00 1							
00040-000	Projectif: Pack	1 573,27					1 573,27	
30/05/1997	L 100,00 1							
00050-000	ORCOM: Logiciel	762,25					762,25	
03/11/1997	L 100,00 1							
00060-000	ORCOM: logiciels	762,25					762,25	
03/11/1997	L 100,00 1							
00070-000	ORCOM: Logiciels	762,25					762,25	
03/11/1997	L 100,00 1							
00080-000	PROJECTIF : Office	509,18					509,18	
11/05/1999	L 100,00 1							
00090-000	PRESYS ; nouvelle	3 186,18						3 186,18
30/09/1999	N							
00100-000	CCMX MODULE IMMO TRA	640,29	23,12			23,12	640,29	
14/01/2000	L 100,00 1							
Total Compte 20500000		8 918,27	23,12			23,12	5 732,08	3 186,18

Compte 21810000 AAI DIVERS (19 biens)								
00010-000	Baudru-	2 064,28	206,43			206,43	1 075,72	988,56
15/10/1996	L 10,00 10							
00020-000	Viacroze platerie	11 498,34	1 149,83			1 149,83	5 991,92	5 506,43
15/10/1996	L 10,00 10							
00030-000	Sauger electricité	38 100,17	3 810,02			3 810,02	19 854,42	18 245,75
15/10/1996	L 10,00 10							
00040-000	Ets Portevin-	15 675,80	1 567,58			1 567,58	8 168,83	7 506,97
15/10/1996	L 10,00 10							
00050-000	Barbet Miroiterie	1 523,27	152,33			152,33	793,79	729,48
15/10/1996	L 10,00 10							
00060-000	Crosnier	9 759,87	975,99			975,99	5 085,98	4 673,89
15/10/1996	L 10,00 10							
00070-000	Crosnier- Tx de	1 941,26	194,13			194,13	1 011,61	929,65
15/10/1996	L 10,00 10							
00080-000	CCMX - Installatio	1 797,37	283,59			283,59	1 797,37	
15/10/1996	L 20,00 5							
00090-000	Téléphonie françai	2 896,53	457,01			457,01	2 896,53	
15/10/1996	L 20,00 5							
00100-000	Sodclair: Stores	1 390,60	139,06			139,06	665,56	725,04

INVENTAIRE COMPTABLE EN DETAIL

Période de traitement : du 01/01/2001 au 31/12/2001

Présentation par Compte/Immobilisation croissant - Toutes les immobilisations (Euros)

Identification Date d'entrée	Plan d'amortissement	Valeur d'actif	Amortissement pratiqué sur la période				Amort. cumulé	Valeur résiduelle
			Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Total		
18/03/1997	L 10,00 10							
00110-000 CCMX ROUTEUR POUR		731,76	146,35			146,35	500,85	230,91
29/07/1998	L 20,00 5							
00120-000 BSAI RAYONNAGES		3 751,89	375,19			375,19	1 187,56	2 564,33
30/10/1998	L 10,00 10							
00130-000 SECURITE CIVILE :		380,06	38,01			38,01	117,82	262,24
25/11/1998	L 10,00 10							
00140-000 CCMX : router		1 630,14	326,03			326,03	923,75	706,39
01/03/1999	L 20,00 5							
00150-000 Installation prises RJ45		1 328,10	132,81			132,81	261,56	1 066,54
12/01/2000	L 10,00 10							
00160-000 Installation kit connexion HP		806,46	161,29			161,29	304,21	502,24
12/02/2000	L 20,00 5							
00170-000 Alarme		2 548,41	203,87			203,87	203,87	2 344,54
13/03/2001	L 10,00 10							
00171-000 Interv Panneaux Lumineux		178,80	15,00			15,00	15,00	163,80
31/07/2001	L 20,00 5							
00172-000 Panneau Lumineux		2 061,11	172,90			172,90	172,90	1 888,21
31/07/2001	L 20,00 5							
Total Compte 21810000		100 064,22	10 507,41			10 507,41	51 029,26	49 034,96

Compte 21830000 MATERIEL BUREAU ET INFO. (19 biens)

00020-000 Four micro onde		30,49					30,49	
01/02/1995	L 20,00 5							
00110-000 Machines a calcule		228,67					228,67	
01/02/1995	L 50,00 2							
00120-000 Ordinateur ibm		1 829,39					1 829,39	
01/02/1995	L 25,00 4							
00150-000 CCMX- Server sm41		3 510,90					3 510,90	
30/11/1995	D 40,00 5							
00160-000 CCMX- Station stne		2 892,57					2 892,57	
30/11/1995	D 40,00 5							
00200-000 Rank Xerox: Imprim		1 033,30		130,20		130,20	1 033,30	- 0,00
25/04/1997	D 40,00 5							
00210-000 Projectif: Imprim.		632,66		83,51		83,51	632,66	
30/05/1997	D 40,00 5							
00220-000 Projectif: Imprim.		1 198,25		158,17		158,17	1 198,25	
30/05/1997	D 40,00 5							
00230-000 Projectif: Ordi.		2 199,84		290,38		290,38	2 199,84	
30/05/1997	D 40,00 5							
00240-000 Projectif: Ordi.		2 596,21		342,70		342,70	2 596,21	- 0,00
30/05/1997	D 40,00 5							
00250-000 Projectif : IBM		1 316,40		221,15		221,15	1 095,24	221,15
30/11/1998	D 40,00 5							
00260-000 Projectif :		349,72		58,75		58,75	290,97	58,75
30/11/1998	D 40,00 5							
00270-000 Projectif: Ordi.		3 158,74		555,94		555,94	2 324,84	833,91
11/05/1999	D 40,00 5							
00280-000 CCMX : serveur		4 463,71		1 035,58		1 035,58	2 910,34	1 553,37
15/12/1999	D 40,00 5							
00290-000 CCMX: streamer		1 816,43		421,41		421,41	1 184,31	632,12
15/12/1999	D 40,00 5							
00300-000 Portables Toshiba 4090CDS et c		9 565,87		1 514,60		1 514,60	5 022,08	4 543,79
21/02/2000	D 20,00 5							
00310-000 BOITIER HP installation		806,46	201,61			201,61	380,27	426,19

INVENTAIRE COMPTABLE EN DETAIL

Période de traitement : du 01/01/2001 au 31/12/2001

Présentation par Compte/Immobilisation croissant - Toutes les immobilisations (Euros)

Identification Date d'entrée	Plan d'amortissement	Valeur d'actif	Amortissement pratiqué sur la période				Amort. cumulé	Valeur résiduelle
			Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Total		
12/02/2000 00320-000 Machine à encoller	L 25,00 4	3 048,98	538,65			538,65	538,65	2 510,33
13/02/2001 00330-000 PC IBM A40 128MO 10G,ECR	L 20,00 5	1 321,12	206,24			206,24	206,24	1 114,88
20/03/2001	L 20,00 5							
Total Compte 21830000		41 999,70	946,51	4 812,39		5 758,90	30 105,21	11 894,49

Compte 21840000 MOBILIER (17 biens)								
00040-000 Rocriotrap (casier)		274,41					274,41	
01/02/1995	L 20,00 5							
00050-000 Rayonnages BSAI		76,22					76,22	
01/02/1995	L 20,00 5							
00060-000 Armoires métalliqu		60,98					60,98	
01/02/1995	L 20,00 5							
00070-000 Chaises		243,92					243,92	
01/02/1995	L 20,00 5							
00080-000 Fauteuils		152,45					152,45	
01/02/1995	L 20,00 5							
00090-000 Toubureaux table		561,81	56,18			56,18	291,20	270,60
25/10/1996	L 10,00 10							
00100-000 Toubureaux- chaise		480,58	48,06			48,06	249,10	231,48
25/10/1996	L 10,00 10							
00110-000 Toubureaux- chaise		279,77	27,98			27,98	145,02	134,76
25/10/1996	L 10,00 10							
00120-000 Toubureaux- Compac		1 389,17	138,92			138,92	720,06	669,11
25/10/1996	L 10,00 10							
00130-000 Toubureaux- Compac		4 167,51	416,75			416,75	2 160,16	2 007,35
25/10/1996	L 10,00 10							
00140-000 Toubureaux- sièges		960,43	96,04			96,04	497,82	462,61
25/10/1996	L 10,00 10							
00150-000 Toubureaux- Plan d		237,36	23,74			23,74	123,03	114,33
25/10/1996	L 10,00 10							
00160-000 Toubureaux- Caisso		191,32	19,13			19,13	99,17	92,15
25/10/1996	L 10,00 10							
00170-000 Toubureau- Fauteui		149,10	14,91			14,91	77,28	71,81
25/10/1996	L 10,00 10							
00180-000 Toubureau- Bureau		856,15	85,62			85,62	432,83	423,32
11/12/1996	L 10,00 10							
00190-000 Toubureau- Postes		308,25	30,83			30,83	155,84	152,41
11/12/1996	L 10,00 10							
00200-000 Rouillac :		1 981,84	198,18			198,18	509,22	1 472,61
06/06/1999	L 10,00 10							
Total Compte 21840000		12 371,27	1 156,33			1 156,33	6 268,72	6 102,56

TOTAL (70 biens)		169 179,06	12 686,35	4 812,39		17 498,74	98 960,87	70 218,19
-------------------------	--	-------------------	------------------	-----------------	--	------------------	------------------	------------------

IV – LISTE DES SALARIES DE LA SOCIETE

PERRUCHOT ET ASSOCIES

1 8

REGISTRE UNIQUE DU PERSONNEL

Société : ORCOM ET ASSOCIES au 31/12/2001
 Etablissement : 0001 ORCOM ET ASSOCIES BLOIS Décret n° 86 . 524 du 13 mars 1986
 1 AVE DE LA BUTTE
 41009 BLOIS CEDEX

Page : 1
 Le : 07/03/2002 à 11:29:07
 Auteur : ADM

Matricule	Titre	Nom	Prénom	Sexe	Nationalité	Date Naissance	No Sécurité Sociale	Emploi	Durée	Date Entrée	Date Sortie	ADDITIONNEL
		Nom complet			Condition emploi			Type de contrat				
0000000001	MME DENIS	BERNADETTE		F	Française	20/08/1956	2560841018056	43	COMP		01/08/1980	
	Ep BENTHANANE											
0000000002	MR BILLARD	MICHEL		H	Française	11/12/1945	1451245234040	41	COMP		03/02/1986	
0000000003	MME FERREIRA	LUNCINDA		F	Française	01/03/1955	2550399639729	95	MENA		01/02/1995	
	Ep FERREIRA											
0000000004	MME BIGOT	MARIE ANNICK		F	Française	25/08/1953	2530841018067	82	SECR		01/05/1972	
	Ep FROST											
0000000005	MR GARNIER	BENJAMIN		H	Française	27/05/1979	1790541018171	64	COMP		17/09/2001	
	Ep GOURRIER											
0000000006	MME GOURRIER	SANDRINE		F	Française	16/10/1977	2771076217077	64	COMP		19/11/2001	
	Ep GOURRIER											
0000000007	MR HERGAUX	CHRISTOPHE		H	Française	20/02/1974	1740245234261	82	COMP		02/09/1986	
	Ep LEBALLEUR											
0000000008	MME LEBALLEUR	MARTINE		F	Française	19/05/1951	2510541018052	50	COMP		01/10/1989	
	Ep LEBALLEUR											
0000000009	MR PERRUCHOT	MICHEL		H	Française	27/08/1941	1410844109242	62	PDG		01/02/1995	

7

REGISTRE UNIQUE DU PERSONNEL

Société : ORCOM ET ASSOCIES au 31/12/2001
 Etablissement : 0001 ORCOM ET ASSOCIES BLOIS Décret n° 86 . 524 du 13 mars 1986
 1 AVE DE LA BUTTE
 41009 BLOIS CEDEX
 Page : 2
 Le : 07/03/2002 à 11:29:10
 Auteur : ADM

Matricule	Nom	Prénom	Sexe	Nationalité	Condition emploi	DAV	AP Sécurité Sociale	Date Naissance	Date Empl	Qualif.	Date Entrée	Date Sortie
0000000010	MR RATO	CHARLES	H	Française		01/02/1966	1660241018007	41		COMP	22/01/1991	
0000000011	MME ROTHE Ep ROTHE	CORINNE	F	Française		24/07/1967	2670741018128	95		COMP	01/03/1992	
0000000012	MME VISSE Ep VISSE	JOELLE	F	Française		08/05/1964	2640514118069	35		COMP	26/11/2001	

1

P